PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire Jean-Guy Desrosiers, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le lundi 12 décembre 2016, à 19 h, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

Présentation par le maire, Monsieur Jean-Guy Desrosiers, et par le directeur des finances et de l'approvisionnement, Monsieur André Lévesque, des prévisions budgétaires de l'année 2016 de la Ville de Montmagny

2016-507 Adoption des prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny pour l'année 2017

2016-508 Adoption du programme des immobilisations pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019 de la Ville de Montmagny

---

Période de questions

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce neuvième jour du mois de décembre deux mille seize.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2016 ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 9 décembre 2016 à 15 h 48 de même que par l'envoi d'un courriel.

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

Les membres du Conseil ont signé à cet effet, dans les délais prescrits par la loi, une déclaration attestant de la signification de l'avis de convocation.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 12 décembre 2016, à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Félix Michaud et la greffière, Me Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

PRÉSENTATION PAR LE MAIRE, MONSIEUR JEAN-GUY DESROSIERS, ET PAR LE DIRECTEUR DES FINANCES ET DE L'APPROVISIONNEMENT, MONSIEUR ANDRÉ LÉVESQUE, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2017 DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2016-507

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit, durant la période s'échelonnant du 15 novembre au 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec dans les 60 jours de son adoption;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny a pris connaissance des prévisions budgétaires de recettes et dépenses pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approprier une somme de 300 000 $ à même les excédents de fonctionnement non affectés pour permettre d'équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny couvrant l'exercice financier s'échelonnant du 1er janvier au 31 décembre 2017, comprenant des dépenses d'activités financières, du remboursement de la dette à long terme et des affectations à des réserves financières pour un montant totalisant 20 357 770 $, des recettes au montant de 20 057 770 $ de même qu'une appropriation à même les excédents de fonctionnement non affectés (poste 59-110-01-000) au montant de 300 000 $.

2. D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local ou dans le *Journal municipal de Montmagny* un document explicatif des prévisions budgétaires de recettes et dépenses adoptées pour l'exercice financier 2017.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-508

ADOPTION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2017, 2018 ET 2019 DE LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit adopter au plus tard le 31 décembre de chaque année le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT qu'il a pris connaissance des différents tableaux synthèses décrivant les immobilisations prévues pour les années 2017, 2018 et 2019;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le programme des immobilisations pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019 de la Ville de Montmagny.

2. D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local ou dans le *Journal municipal de Montmagny* un document explicatif de ce programme des immobilisations, tel qu'il a été adopté.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Intervention de M. Bruno Nicole – 377, boulevard Taché Ouest, à Montmagny - Sujet : Diverses questions sur le budget 2017

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

- Intervention de M. David Artasona – 43, chemin Lessard Ouest, Saint-Cyrille-de-L'Islet - Sujet : Question hors sujets de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

---

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire est levée à 20 h.

GREFFIÈRE

MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017.

MAIRE